INFOS TRAVAUX

EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

LA ROCHELLE

Avenue Jean Guiton / Rue de Norvège / Rue de Suède

Le 1er août 2025

Chère Madame, cher Monsieur,

Dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur urbain, une nouvelle tranche de travaux va démarrer dans votre quartier.

Du 4 au 29 août prochain, ces travaux se dérouleront **en deux phases** et entraîneront les modifications temporaires de la circulation :

Du 4 au 9 août : (voir plan au verso)
Les dispositions suivantes de circulation et de stationnement seront mises en place :

- **L'avenue Jean Guiton** sera placée en impasse dans l'intersection avec la rue de Norvège.
  Le stationnement sera interdit côté pair de l'avenue Jean Guiton entre le n°30 et la rue de Norvège.
- **Rue de Norvège**, la circulation sera impossible entre le n°21 et l'avenue Jean Guiton (intersection incluse).
- **Intersection avenue Jean Guiton avec la rue de Norvège**, la circulation en double-sens sera possible via la rue Jeanne d'Albret et la rue Théophraste Renaudot.
- **Rue de Suède**, la circulation sera impossible entre la rue du Danemark et la rue de Norvège.
- **Rue de la Briquetterie, entre la rue de Suède et la rue des Près,** la circulation sera autorisée à double sens.

L'accès de tous les commerces et services sera maintenu sur tous les axes concernés.

Du 11 au 29 août : (voir plan au verso)
Les dispositions suivantes de circulation et de stationnement seront mises en place :

- **Rue de Norvège**, la circulation sera impossible entre l'avenue Guiton et le n°20.
  Les riverains pourront accéder de part et d'autre du chantier à double-sens.
- **Rue de Suède**, la circulation sera impossible entre la rue du Danemark et la rue de Norvège.
- **Rue de la Briquetterie, entre la rue de Suède et la rue des Près,** la circulation sera autorisée à double sens.

L'accès de tous les commerces et services sera maintenu sur tous les axes concernés.

La collecte des déchets en porte-à-porte ne pourra pas être assurée **sur et à proximité** des zones de travaux **(voir plan au verso).**

- Merci de déposer vos ordures ménagères et emballages/papiers dans les conteneurs prévus.
- Les déchets devront être placés à l'intérieur des bacs sans contrainte de jour ni d'horaire. Aucun dépôt en dehors de ces points ne sera collecté et les contrevenants pourront se voir verbalisés.
- **Les conteneurs ne devront pas être déplacés sous peine de ne pas être collectés**.

- ***Les bacs des immeubles collectifs signalés sur les plans au verso devront être déposés, aux jours et horaires de collecte habituels, aux points de dépose indiqués sur le plan.***

Conscients de la gêne occasionnée, nous mettrons tout en œuvre pour limiter les nuisances et assurer votre sécurité ainsi que celle des intervenants.

Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous informer de la phase suivante des opérations.

Bien cordialement

Retrouvez toutes les informations et les précédents courriers en suivant ce lien
https://www.agglo-larochelle.fr/-/des-travaux-d-extension-du-reseau-de-chaleur
Contact Dalkia : travaux.rcupnme@dalkia.fr

VILLE DE LA ROCHELLE

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Plan des dispositions du 4 au 9 août

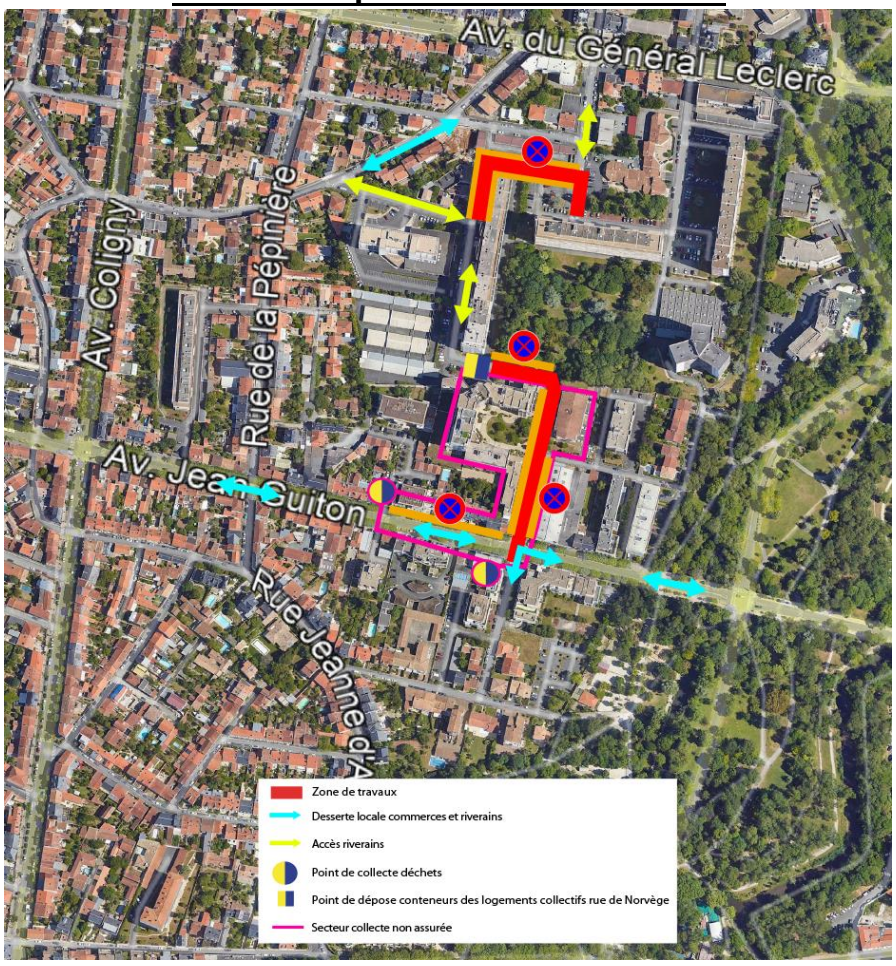
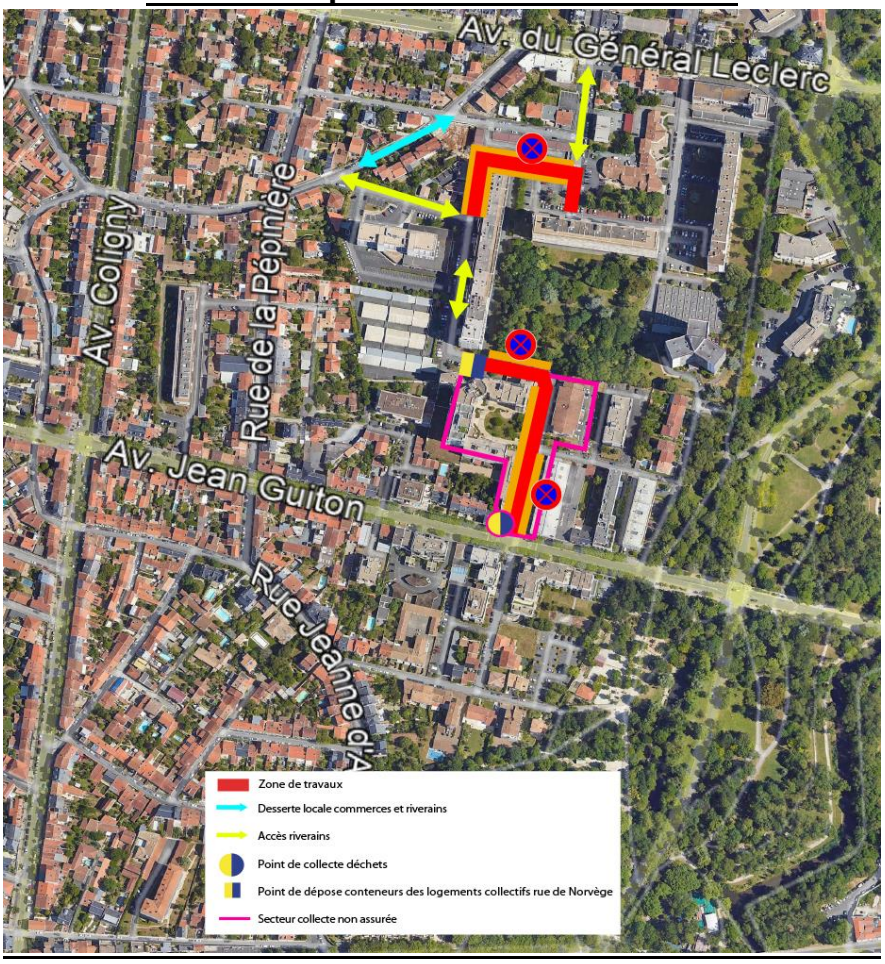
Plan des dispositions du 11 au 29 août